

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
regus, à Paris, à l'Office de Publicité Départe-
mentale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 5

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'Opinion de Turin fait le 4 octobre la déclara-
tion suivante :

« Quelques journaux attribuent la brochure sur
les garanties données par le roi d'Italie à l'indépen-
dence du Saint-Siège, à une inspiration gouverne-
mentale. Nous sommes autorisés à déclarer que ces
bruits sont sans fondement. »

Le même journal a reçu plusieurs copies de pro-
clamations signées par José Borjés ; la signature
est manuscrite, et il y a lieu de croire qu'elle est
authentique. L'aide-de-camp du général Borjés a été
arrêté à Naples, et l'on aurait saisi des documents
importants, notamment des lettres signées par les
généraux Bosco et de Lamoricière.

La Gazette officielle publie les décrets relatifs à
l'organisation du dicastère de l'agriculture, du com-
merce et de l'industrie dans les provinces méridio-
nales.

Une lettre de Naples, publiée par Pungolo, émet
de graves accusations contre plusieurs Napolitains,
désignés assez clairement, en ce qui concerne l'af-
faire de Tofano.

M. Caratti, secrétaire général au ministère des
affaires étrangères, est chargé d'une mission extra-
ordinaire à Paris.

Le traité de commerce à conclure avec la France
a été renvoyé de Paris avec quelques observations.
Ce traité a les mêmes bases que les traités de la
France avec l'Angleterre et la Belgique.

L'Opinion assure qu'il sera question à Compiè-
gne de la reconnaissance de l'Italie par la Prusse,
ainsi que des éventualités des affaires italiennes.

Cipriani et Criszenco sont sur les monts Nola,
entièrement affamés. Les bandes se dissolvent. Pès
Sora a eu lieu une petite rencontre avec des brig-
ands. — Havas.

On nous écrit de Rome, le 3 octobre, que M. le
général marquis de Laplace était arrivé la veille sur
la corvette à vapeur le *Chaptal* à Civita-Vecchia.
On assure qu'il est chargé d'inspecter les fortifica-
tions et les défenses de cette place, dont l'arme-
ment va, dit-on, être augmenté. (Patrie.)

Dans les cercles du gouvernement à Vienne, dit
un télégramme de Pesth, du 4 octobre, on prépare
une brochure qui doit être répandue parmi les Rou-
mains, les Serbes, Slovaques et Ruthènes de Hon-
grie. On y exposera les motifs de la dissolution de
la Diète et les intentions du gouvernement.

La brochure sera écrite dans les quatre langues ;
on ne la communiquera pas à la population magyar
et allemande.

Le bruit de préparatifs en Italie pour l'invasion
de volontaires dans l'Albanie et l'Herzégowine prend
de la consistance.

Une cérémonie funèbre a eu lieu, à Pesth, le 5
octobre, à l'insu des autorités, en mémoire des gé-
néraux hongrois exécutés le 5 octobre 1849. L'assis-
tance était composée d'anciens officiers des honveds.
La cérémonie a eu lieu au milieu d'un grand silence.
— Havas.

Vienne, 4 octobre. — La proposition du député
Clandi, concernant un projet de loi sur la presse, a
été acceptée à l'unanimité et appuyée par M. de
Schmerling, bien qu'un autre projet de loi proven-
ant du gouvernement, fût déjà prêt à recevoir la
sanction souveraine. Ce dernier projet sera toute-
fois communiqué à la commission chargée de la
nouvelle étude. (La Patrie.)

Nous apprenons, par une dépêche de Madrid,
du 5 octobre, que l'infante Conception est dans un
état qui ne laisse plus aucune espérance. La récep-
tion de l'ambassade marocaine par la reine a été
ajournée par cette raison.

Il n'est pas vrai que la question des archives soit
résolue. — Havas.

On écrit de New-York, le 21 septembre, au
Moniteur :

Une opinion assez généralement accréditée, c'est
que l'intention des confédérés n'est plus aujourd'hui
de prendre l'initiative d'une attaque. Ils voudraient
purement et simplement enfermer Washington dans
un cercle de retranchements pour forcer l'armée
fédérale à rester inactive jusqu'à l'hiver. Ils se re-
tireraient alors vers Richmond, où l'ennemi ne
pourrait plus les poursuivre, les chemins à cette
époque étant complètement impraticables. Si telle
est l'intention des confédérés, l'imminence d'une
bataille se trouve écartée, car le général Mac
Lellan n'est pas homme à commettre la faute de
marcher en avant sans s'être assuré toutes chances
de succès. Chaque jour qui s'écoule est considéré
par le jeune général comme autant de gagné pour
l'exécution de son plan de campagne ; et quoique
ses troupes soient bien préparées à recevoir quelque
nombre d'ennemis qui se puisse présenter, il pré-
tend que trois à quatre semaines lui sont néces-
saires pour compléter ses préparatifs. Le gouverne-
ment déploie maintenant une grande activité pour
la poursuite de la guerre. Il a été fait des prodiges
depuis un mois pour l'organisation de l'armée, et
tous les services ont subi une transformation com-
plète.

On cite, comme un exemple de l'ordre et de la
ponctualité qui règnent en ce moment au ministère
de la guerre, ce fait, que dernièrement le général
Frémont a envoyé une dépêche télégraphique pour
demander seize pièces de campagne, et que cin-
quante et une heures après les avoir demandées, il
a reçu à Saint-Louis les seize pièces toutes montées.
Il avait fallu demander les affûts aux magasins
du Maine et les caçons à Pittsburg, et l'ordre avait
été exécuté immédiatement.

Dans le département de la marine, les prépara-
tifs sont poussés avec une énergie qui a réduit au
silence ceux qui accusaient l'incapacité du secrétaire
d'Etat, M. Welles. Avant deux mois, il y aura toute
une flotte de bâtiments nouveaux. Hier, une des nou-

FEUILLETON

LES TROIS CHATEAUX DE NORWÈGE

PAR PIERRE ZACCONE.

I.

Vers les premiers jours du mois de décembre de l'année
1820, deux hommes, montés sur deux chevaux aux poils
longs et roux, gravissaient, l'un suivant l'autre, le som-
met escarpé de l'une des plus hautes montagnes de la
DALÉCARLIE.

Il pouvait être sept heures du soir. Tout le pays était
plongé dans une obscurité qu'éclairait seule une de ces
aurores boréales si fréquentes dans les régions polaires,
et, bien que le sentier qu'ils suivaient eût été taillé à
vif dans le roc et longeait un précipice d'une profondeur
terrible, les deux voyageurs, se confiant dans l'instinct
de leurs montures, ne prenaient garde ni aux accidents
du terrain, ni aux ténèbres dont ils étaient enveloppés.

Le premier était petit, d'une corpulence peu dévelop-
pée, mais singulièrement robuste. Il portait le costume
des gentilshommes suédois, et sous le manteau qui tom-
bait de ses épaules, et couvrait la croupe de son cheval,
on voyait de temps à autre étinceler, aux rares clartés
de la nuit, le fourreau de fer de son épée.

Il avait trente ans environ, et s'appelait Eric Gund-
mund.

Le second était un grand diable d'une maigreur ex-
traordinaire, mal vêtu, mal nourri, à la figure osseuse,
aux jambes longues, au torse difforme, et que l'on au-
rait pris plutôt pour un revenant que pour un homme.

Il avait bien près de cinquante ans ; on l'appelait Pé-
tersson.

Ils marchaient ainsi depuis le matin, et ne s'étaient
arrêtés que pour laisser souffler leurs chevaux. Eric était
sombre et taciturne ; une pâleur extrême couvrait ses
traits, une flamme ardente brillait dans son regard : cet
homme couvait un dessein mystérieux, et il avait hâte
d'arriver au but vers lequel il tendait. Quant à maître
Petersson, sa figure placide n'annonçait point tant d'ani-
mation ; il avait les mœurs douces et régulières ; il aimait
la conversation qui réjouit le cœur, même quand elle
n'enlève pas l'esprit, et il ne dédaignait pas de l'alimen-
ter au besoin d'un bon verre d'eau-de-vie ou de geniè-
vre. — Depuis cinquante années, il appartenait aux sei-
gneurs de Gundmund, et c'est avec le dernier rejeton de
cette famille qu'il faisait route pour le moment.

Cependant ils étaient parvenus au sommet de la mon-
tagne qu'ils gravissaient depuis une heure ; maintenant
le sentier s'était élargi, et, longeant un bois épais,
descendait, par une pente douce, vers un petit village
de mineurs, situé à une très-faible distance.

Eric sembla sortir alors de sa longue rêverie, et con-
sidéra un moment le paysage qui l'entourait ; puis, comme
s'il eût cherché à rappeler des souvenirs qui le fuyaient,
il se retourna vers Petersson, dont le regard s'était af-

friandé à l'espoir d'un gîte où il pourrait passer la nuit
honnêtement :

— Si je ne me trompe, dit-il, nous ne devons plus
être fort éloignés de Mora.

— En effet, Monseigneur, répondit l'honnête Péter-
son, et si vous le désirez, avant demain matin nous y
serons.

— Quel est ce village que j'aperçois à la corne du
bois ?

— Le village des *Brûleurs*.

— Je ne le connais pas.

— Cela n'a rien d'étonnant... Monseigneur n'a pas vi-
sité la Dalécarlie depuis bientôt trois années, et alors les
Brûleurs n'existaient pas.

— Ce sont des mineurs qui habitent ce pays ?

— Oui, Monseigneur.

— Des hommes sûrs, n'est-ce pas ?...

— Et dévoués.

— Tu ne penses pas qu'ils soient capables de nous
trahir ?

— Il y a deux raisons pour cela... Monseigneur, la
première, c'est qu'ils ne nous connaissent pas..., la se-
conde, qu'ils détestent les Danois.

— C'est bien... Nous y passerons la nuit.

Petersson n'attendait vraisemblablement que cette assu-
rance, car dès qu'elle eût été formulée, il piqua des
deux, et, lançant son cheval au galop, il prit, ventre à
terre, la direction du village des *Brûleurs*.

Il allait préparer les logements.

velles chaloupes canonnières, commandées par le gouvernement, faisait son voyage d'essai dans la baie de New-York.

Commencé le 1^{er} juillet, ce bâtiment, long de 168 pieds, avec une machine de 300 chevaux, a été lancé au bout de quarante-deux jours, et vingt-un jours plus tard il était complètement terminé. Il a fait sans difficulté 12 nœuds, et les officiers qui étaient à bord ont admiré sa solidité. Il coûte au gouvernement 88,000 dollars, dont 56,000 pour le constructeur et 31,500 pour la machine.

L'administration a passé, le 28 juin dernier, un marché pour vingt-quatre bâtiments pareils à celui-ci, et ils seront tous prêts à la fin du mois. Cela peut vous donner une idée des ressources des Etats du Nord. Il est vrai de dire aussi que le gouvernement a la confiance du pays, et que si la poursuite de la guerre coûte des centaines de millions, le peuple est disposé à en subir les frais.

Les souscriptions publiques à l'emprunt marchent admirablement, et les banques avanceront sans hésitation 50 millions de dollars en octobre et autant en décembre, leur encaisse se maintenant dans des chiffres très-élevés.

Le *Moniteur* publie la correspondance suivante au sujet de l'attentat commis dans le Japon contre la légation anglaise :

Yédo, 8 juillet.

Un nouvel attentat vient d'être commis à Yédo contre les légations étrangères. Dans la nuit du 5 au 6, la mission britannique tout entière a failli être victime d'un acte inouï de sauvagerie.

Le ministre d'Angleterre, encore fatigué de son récent voyage (il était de retour depuis quarante-huit heures seulement), s'était mis au lit vers onze heures du soir et se trouvait déjà endormi, lorsqu'un de ses attachés, qui venait de faire une ronde dans l'intérieur des appartements, vint l'avertir qu'un grand bruit se faisait entendre aux portes de l'habitation antérieure, et qu'il semblait qu'on s'efforçât d'en briser l'entrée. M. Alcock n'accueillit tout d'abord cette nouvelle qu'avec une certaine incrédulité. Toutefois il se leva et chercha son revolver.

En un instant le bruit s'était rapproché. Des coups de feu se faisaient entendre dans le corridor, et deux des membres de la légation, M. Oliphant, secrétaire, arrivé au Japon depuis huit jours seulement, et M. Morisson, consul de Sa Majesté Britannique, rentraient dans l'appartement, blessés et tout ensanglantés.

Sortis de leur chambre au premier bruit, ils s'étaient trouvés en face d'une bande d'invasisseurs qui les avaient attaqués à coups de sabre. M. Oliphant, qui n'avait cru qu'à une dispute de domestiques, n'avait pris avec lui qu'un fouet de chasse, et, dès son apparition, il avait été atteint de deux coups de sabre, l'un au poignet gauche et assez grave, l'autre à l'épaule. M. Morisson était blessé à la tête, mais moins gravement.

Deux coups de revolver tirés par M. Morisson avaient fait reculer les assaillants; mais les deux jeunes gens, affaiblis par leurs blessures, avaient dû se retirer jusques auprès de leur chef, en laissant

Les Dalécarliens n'ont jamais passé pour un peuple très-hospitalier. Enfermés presque toute leur vie dans les mines d'où ils tirent le cuivre et le fer, ils n'ont qu'une idée très-impairfaite des relations sociales, et sont plutôt disposés à dépouiller le voyageur, qui se hasarde dans leurs montagnes, qu'à lui ouvrir la porte de leurs masures.

Maitre Pétersson éprouva donc une certaine difficulté à se faire accueillir tout d'abord; mais comme sa personnalité, toute grotesque qu'elle fût, inspirait plutôt la sympathie que la défiance; que d'ailleurs il parlait la langue du pays, qu'enfin il crut devoir laisser soupçonner qu'il accompagnait un jeune seigneur proscrit; ces considérations produisirent un effet salutaire sur le Dalécarlien auquel il s'adressa, et on lui octroya une sorte de grenier, orné d'un grabat du plus pitoyable aspect. Pétersson n'en demanda pas davantage, et courut au devant de son maître.

Toutefois, une chose inquiétait l'honnête valet; la chambre qu'on lui avait accordée était petite, malpropre, froide, sans porte et presque sans fenêtre; on devait y geler en hiver, on y étouffait certainement en été; mais c'étaient là les moindres défauts des demeures dalécarliennes, et Pétersson n'eut garde d'y trouver à redire. Seulement, il n'y avait qu'un lit dans cette chambre, et il se demandait avec des frissons préventifs, s'il lui faudrait passer la nuit à la belle étoile.

Les choses s'arrangèrent beaucoup mieux qu'il n'avait osé l'espérer.

derrière eux sur les panneaux et les nattes de longues traînées de sang.

M. Alcock avait encore auprès de lui d'autres personnes, mais aucune d'elles n'était armée, et il dut attendre dans sa chambre le pistolet à la main, soit une lutte inégale, soit l'arrivée de défenseurs. Pendant ce temps, dans les appartements voisins, on enfonçait les panneaux, on brisait les portes; la fureur des assassins semblait au comble, et les gardes du gouvernement ne paraissaient pas.

Tout auprès de la chambre même du ministre britannique, derrière les cloisons tendues de papier peint qui forment les murailles des appartements japonais, des bandes de forcenés brisaient et saccageaient tout, en cherchant leurs victimes, lorsque enfin arrive la garde des daimios.

La lutte s'engagea immédiatement entre elle et les assassins et fut terrible, à en juger par les traces qui, le lendemain encore, témoignaient de l'acharnement des combattants. Enfin les meurtriers s'enfuirent, laissant sur la place plusieurs morts, mais faisant aussi une dizaine de victimes parmi les défenseurs vraiment braves, mais trop peu vigilants, de la légation britannique.

Les dernières dépêches de Yédo établissent que le gouvernement japonais est entièrement étranger à l'attentat dont la légation d'Angleterre a été victime. Ce crime a eu pour cause des haines et des vengeances particulières.

On s'occupait de rechercher les criminels. Par les soins des autorités japonaises, trois des assassins avaient été déjà arrêtés. (*Patrie.*)

D'après les dépêches de Bombay du 11 septembre, le *Moniteur de la Réunion* annonce que la reine Ranavalona est morte le 18 août, et que son fils Rakoto a été proclamé roi des Ovas, après l'assassinat de son cousin et compétiteur, et du ministre, chef du vieux parti malgache.

Le *Moniteur de la Réunion* assure que Rakoto, avant son avènement, aurait demandé formellement à l'empereur Napoléon III le protectorat de la France. On dit que le pays est tranquille et que la plupart des commerçants français sont allés présenter leurs félicitations au roi dans sa résidence, à Emyrne. — Havas.

On écrit de Compiègne, 5 octobre, à la *Patrie* :

Aujourd'hui, à cinq heures cinq minutes, les cloches de l'église impériale de Saint-Jacques, lancées à toute volée, ont annoncé à la population de Compiègne l'entrée en gare du train qui portait l'Empereur, l'Impératrice, le Prince Impérial et toutes les personnes désignées pour accompagner leurs Majestés. C'était jour de marché, et pas un campagnard n'avait voulu quitter la ville avant d'avoir vu l'Empereur; aussi la foule était considérable sur tout le parcours de la gare au palais.

Aussitôt après leur arrivée à la gare, l'Empereur et l'Impératrice sont montés en calèche découverte avec M. le prince de la Moskowa; le prince Impérial a pris place avec sa gouvernante dans une seconde voiture découverte, et toutes les personnes de la suite sont montées dans d'autres voitures.

Une fois introduit dans le grenier, Eric en inspecta en effet les quatre coins, à l'aide d'une chandelle de résine, et, arrivant au grabat, il fit signe à Pétersson de s'approcher.

— Pétersson, lui dit-il d'une voix brève, je ne dormirai pas ici.

Le valet ouvrit de grands yeux.

— C'est cependant la troisième nuit que Monseigneur n'a pas pris de repos, répondit-il.

— Tu as raison, mais la fièvre me tient éveillé, je ne pourrais fermer l'œil... Tu vas te coucher là.

— Moi! fit Pétersson avec effroi.

— Tu as besoin de sommeil, mon ami.

— Mais je n'oserai jamais dormir devant Monseigneur.

Un sourire effleura les lèvres d'Eric.

— C'est donc pour cela que je t'entendais tout à l'heure ronfler sur le coin de ton cheval.

— Est-ce possible?

— Demain je te réveillerai de bonne heure.

— Mais je ne pourrai jamais...

— Dors, te dis-je... et bonne nuit.

Pétersson remua la tête en signe de résignation, et gagna lentement le grabat, sur lequel il s'allongea, en marmottant quelques paroles inintelligibles.

Un quart-d'heure après, et malgré sa ferme volonté de rester éveillé, pour prouver son respect à son maître, il s'endormait, bercé par ses ronflements formidables.

Eric le considéra un instant; puis, ayant soufflé la lumière, il s'approcha de la petite fenêtre qu'il ouvrit.

Toutes les maisons de Compiègne étaient pavées de drapeau tricolore. Leurs Majestés sont entrées au palais à cinq heures et demie, au milieu de vif pousse par des milliers de personnes qui n'avaient pu trouver place sur le parcours du cortège.

Sa Majesté le roi de Prusse est attendue demain, à six heures du soir.

Le roi de Prusse logera au château, ainsi que toute sa suite, qui se composera de :

M. le général de Bonin, commandant en chef du 8^e corps d'armée (provinces Rhénanes), qui a été invité par le roi à l'accompagner en France;

M. le général de Manteuffel, le général d'Alvensleben, et le colonel de Boyen, aides-de-camp du roi;

M. le capitaine comte de Goltz et le major de Rauch, officiers d'ordonnance de Sa Majesté;

Le conseiller Illaire, chef du cabinet de Sa Majesté.

Et M. Bork, secrétaire particulier du roi.

M. le comte de Pourtalès, ambassadeur de Prusse à Paris, est depuis un mois à Bade auprès de son souverain, et arrivera avec Sa Majesté à Compiègne; des appartements lui sont réservés dans le château, ainsi qu'à M. le prince de Reuss, premier secrétaire de la légation prussienne, qui se rend avec le personnel de l'ambassade à Jeumont, frontière de Belgique, pour y saluer le roi Guillaume à son entrée en France.

M. le général de division Froissard, aide-camp de l'Empereur; M. de Riancourt, chambellan, et M. de Bourgoing, écuyer, désignés par Sa Majesté pour être attachés à la personne du roi de Prusse pendant son séjour en France, ont dû partir aujourd'hui pour aller le recevoir à la station de Jeumont.

Il avait été question d'une chasse à courre pour lundi, et déjà plusieurs amateurs étaient arrivés à Compiègne pour la suivre; mais l'Empereur a fait consulter le goût du souverain qu'il doit recevoir, et c'est une chasse à tir qui aura lieu dans le parc réservé du château. Un grand nombre de pièces de gibier ont été transportées ici de Fontainebleau, pour rendre la chasse plus abondante. Le soir, il y aura au château un grand dîner de 60 couverts auquel seront invités les grands dignitaires de l'Empire. Spectacle ensuite.

Le roi de Prusse doit repartir mardi matin vers neuf heures.

FAITS DIVERS.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sont partis samedi de Saint-Cloud pour Compiègne.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Les feuilles allemandes donnent les renseignements les plus favorables sur l'état des approvisionnements en grains que peut fournir le nord de l'Europe aux pays dont la récolte est supposée insuffisante. La Baltique, dit le *Correspondant de Nuremberg*, fournit en ce moment des quantités énormes de blés, notamment pour la Hollande. Malgré cela, les approvisionnements s'accroissent

La nuit était froide; la bise soufflait aux angles de la masure; l'aspect de la campagne était nu, sombre et désolé.

A droite et à gauche, des précipices aux profondeurs insondables ou des montagnes dont les sommets granitiques semblaient menacer le ciel; entre les larges crevassees qui sillonnaient le flanc des rochers, pendaient sur l'abîme quelque touffe d'arbres qui s'étaient tordus depuis longtemps sous l'action violente des ouragans. Partout un sol déchiré par des pointes volcaniques, des accidents de terrain bizarres et tourmentés; une végétation inféconde, éternellement exposée, sans transition, à une température de glace ou aux rayons d'un soleil trop ardent.

Malgré le peu d'attrait que présentait un pareil tableau, Eric s'accouda cependant à la fenêtre, et son regard plongea à l'horizon avec une sorte de frémissement sauvage.

L'horizon était fermé au loin par une chaîne de montagnes aux lignes plus douces, et sur ces montagnes, trois châteaux détachaient leur orgueilleuse silhouette sur le fond plus clair du ciel.

C'est de ce côté que se dirigea le regard d'Eric.

(La suite au prochain numéro.)

dans la Baltique et les prix y baissent. En Hongrie, il y a un véritable encombrement de céréales. Les chemins de fer et les bateaux à vapeur du Danube ne suffisent pas à faire écouler les masses qui s'accumulent. Même en offrant au prix le plus bas, on ne trouve pas d'acheteurs. »

— Londres, 4 octobre. — Le froment est plus demandé. L'avoine se vend mollement. La nouvelle est un peu moins chère.

— On lit dans la *Gazette de Munich* :
Le train du chemin de fer, samedi dernier, a manqué d'éprouver près de Sauerlach un grave accident. Non loin de cette station, la barrière d'une route passant sur le chemin n'avait pas été fermée d'un côté; une voiture de paysan était entrée sur le chemin, et comme le conducteur était endormi, les chevaux s'étaient arrêtés devant l'autre barrière, en travers du chemin de fer. Le train leur passa sur le corps. La voiture et le paysan furent lancés au loin, sans que celui-ci ait éprouvé le moindre mal. »

— Les ambassadeurs de Siam ont été reçus en audience par le Pape. Ils lui ont dit qu'ils avaient été envoyés par leur roi pour apporter le témoignage de sa vénération au chef d'une religion prêchée dans le royaume de Siam par de zélés missionnaires, et lui donner l'assurance que la religion catholique y serait toujours protégée. Le pape a répondu qu'il était reconnaissant de la protection accordée aux catholiques du royaume de Siam, où les missions prospèrent. Les ambassadeurs ont présenté au Pape de magnifiques présents.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le premier dimanche de chaque mois, la population de Saumur est réveillée par le rappel des pompiers, pour l'essai des pompes et les manœuvres d'incendie. Ces exercices excitent au plus haut point la curiosité, et la foule suit avec intérêt les progrès que fait la compagnie dans ces manœuvres.

Dimanche matin, premier dimanche d'octobre, après l'essai des pompes, la compagnie est venue sur la place de la Billange et a simulé, contre la maison de M. Perdriaux, pharmacien, l'attaque d'un incendie. Le capitaine a supposé la cage d'escalier envahie par les flammes, et tous les secours ont été portés extérieurement. A un signal donné, l'échelle à crochet a été appliquée sur l'appui des fenêtres, d'étage en étage, et les hommes ont bientôt occupé tous les appartements. En même temps, deux ou trois pompes ont été établies au bas de la maison, les boyaux ont été déployés, puis élevés à l'étage où l'on supposait le feu.

D'un autre côté, un chef et un servent ont attaché un homme avec la ceinture de sauvetage et l'ont descendu du troisième étage. Cette opération est très-importante; elle a pour but de sauver un travailleur qui perdrait connaissance au milieu de la fumée, ou quelque personne que l'on trouverait évanouie dans un appartement.

M. Joly s'est entièrement dévoué à l'instruction de sa compagnie; afin d'initier ses pompiers à tous les exercices des sapeurs de Paris, il a remis à chacun de ses hommes le *Manuel du Pompier*, et il les conduit aujourd'hui sur le terrain pour mettre en pratique et avec ensemble les divers mouvements dont ils ont dû se pénétrer. M. Joly est, du reste, parfaitement secondé; il trouve dans tous ses officiers et ses simples pompiers ce bon vouloir et cette intelligence qui assurent le succès de son entreprise. Déjà plusieurs jeunes ouvriers de notre ville montrent beaucoup d'habileté et de hardiesse, pour se porter où leur présence est nécessaire.

Les commandements ne se font plus au moyen de la voix, qui souvent, dans un sinistre, n'était pas entendue. Une ou plusieurs notes sur un sifflet aigu et perçant indiquent la manœuvre que chaque section doit exécuter.

C'est ainsi qu'à un coup de sifflet, nous avons vu approcher la pompe n° 1; à un autre, reculer la pompe n° 2. Par le même moyen, l'officier qui dirigeait les travailleurs dans les appartements envahis par les flammes, faisait fonder telle pompe, arrêter telle autre, changer la direction des boyaux, etc., toujours avec le plus grand ordre, la plus grande célérité.

Avant de terminer ces exercices, M. Joly a fait hisser le sac de sauvetage aux fenêtres du grenier, et plusieurs personnes sont descendues par ce sac, des enfants ont été admis, et la population a pu se convaincre qu'il n'y avait pas le moindre danger à se laisser glisser dans cet appareil.

Grâce donc à l'intérêt que M. le capitaine des pompiers porte à sa compagnie, et au zèle de chacun, nous n'avons plus guère à craindre les suites d'un violent incendie. Le matériel de sauvetage est assez complet pour tirer d'une position périlleuse les personnes qui seraient cernées par le feu, et le

personnel assez habile et assez nombreux pour attaquer un vaste foyer sur tous les côtés à la fois.

Un individu habitant le quartier des Ponts s'est pendu samedi soir sur les 5 heures. Avant de se suicider il s'était complètement déshabillé.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, 6 octobre 1861.

Monsieur le préfet, l'Empereur m'a autorisé, par sa lettre du 18 août dernier, à préparer pour la prochaine session du Corps-Législatif un projet de loi concernant l'allocation d'une subvention de 25 millions destinée à faciliter l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun. Sa Majesté a voulu, en même temps, répondre sans délai au vœu des communes rurales, dont les adresses unanimes des conseils généraux n'ont été que la fidèle expression, et, d'après ses ordres, je me suis concerté avec M. le ministre des finances pour l'ouverture d'un crédit extraordinaire qui permette de donner immédiatement une vive impulsion aux travaux de la vicinalité. J'ai la satisfaction de vous annoncer que, par décret délibéré en conseil d'Etat, un crédit de 2 millions, imputable sur l'exercice 1861, a été ouvert à mon ministère.

Dans une question qui intéresse à un si haut degré la prospérité des campagnes, je devais rechercher avec soin le meilleur mode de répartition à suivre. Le Corps-Législatif sera naturellement appelé à se prononcer sur l'emploi des fonds qu'il lui appartient de voter, et je ne voudrais pas préjuger ses résolutions à cet égard. J'ai donc pensé qu'il convenait de se borner à distribuer, par portions égales entre les départements, le crédit extraordinaire de 2 millions. Le conseil d'Etat a partagé mon sentiment.

Je soumettrai au Corps-Législatif l'état général de cette répartition. Quant à la distribution à faire entre les communes, je vous en laisse l'initiative et la responsabilité. Vous êtes mieux placé que moi pour juger la véritable situation des localités; vous l'apprécierez avec une impartiale équité, et vous ne manquez pas d'avoir égard aux besoins réels de chaque commune, aux ressources dont elle peut disposer et aux sacrifices qu'elle s'impose pour le service vicinal. Les subventions que vous accorderez ne s'appliqueront, en tout cas, qu'aux chemins classés antérieurement au décret du 4 de ce mois.

Vous devrez me rendre compte de la répartition que vous aurez opérée et en mettre le tableau sous les yeux du conseil général de votre département, dans sa prochaine session. C'est un devoir, monsieur le préfet, comme une garantie pour l'administration, de s'appuyer sur le concours aussi loyal qu'éclairé de ces assemblées qui renferment l'élite du pays, et vous répondrez à la pensée de l'Empereur en les associant à l'exécution d'une mesure si féconde et si justement populaire.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
F. DE PERSIGNY.

La facilité des communications entre Saumur, Paris et Londres, et le bas prix du tarif des chemins de fer, appliqué au transport des objets de consommation, expliquent la cherté constante des denrées du pays, et justifient, dans de certaines limites, les craintes de la population saumuroise qui se plaint, avec raison, que les plus beaux fruits, nos excellents légumes, le beurre et généralement tous les produits alimentaires conduits chaque jour sur le marché de Saumur, sont achetés et enlevés en toute hâte pour être expédiés à Paris et à Londres.

C'est, du reste, la conséquence toute naturelle de la liberté du commerce et de l'amélioration des voies de transport; c'est un progrès, sans doute; cependant ce progrès peut, dans certaines circonstances, présenter pour les villes des provinces, de véritables dangers que les jardiniers et les agriculteurs seuls peuvent prévenir et conjurer en augmentant la quantité de leurs produits: mesure fort simple dont l'application profiterait également aux producteurs et au commerce, en même temps que la disette serait moins redoutée par les Saumurois.

Plusieurs propriétaires des environs de notre ville, initiés aux opérations commerciales de nos marchés, ont déjà compris cette situation et n'ont pas hésité à provoquer le développement de la culture des plantes légumineuses. L'une de ces grandes exploitations agronomiques, nouvellement créée, à peu de distance de Saumur, près d'une rivière, dans des conditions topographiques très-heureuses, est signalée à notre attention par un de nos lecteurs, qui nous transmet à cet égard, des détails intéressants.

Il s'agit ici de la culture, pratiquée sur une grande échelle, de l'artichaut de Laon, très-estimé à Paris, et dont la supériorité sur les autres espèces, notamment sur le Camus de Bretagne, seul cultivé jusqu'à ce jour dans nos contrées, a été si bien précisée par M. Vilmorin, agronome distingué. (Voir son almanach de 1861, page 414.)

L'artichaut de Laon, à écailles larges et ouvertes, plus gros que ses congénères, — originaire du bassin méditerranéen, d'où il fut importé vers le xv^e siècle (suivant Lobel et Bauhin) dans nos provinces du nord, — a, sur le Camus de Bretagne, de nombreux avantages: la chair en est plus délicate, plus nutritive, moins échauffante; la masse circulaire en est plus épaisse, conséquemment plus abondante.

Il serait donc à désirer que sur notre place, où les artichauts de Laon sont peu connus, les qualités culinaires incontestables de ce cinarée fussent mieux appréciées qu'elles ne le sont, car alors ces artichauts seraient achetés de préférence aux camus, et les envois destinés aux halles de Paris et de Londres viendraient approvisionner notre marché, leur offrant un débouché facile et une vente assurée, sans frais de transport.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une affluence considérable de Parisiens et d'habitants des environs de Compiègne, s'était portée dimanche dans cette ville pour attendre l'arrivée du roi de Prusse. Toutes les maisons étaient pavisées. L'entrevue des deux souverains devait conserver un caractère tout à fait intime, aussi n'a-t-on remarqué ni déploiement de troupes ni aucun appareil de fête. L'Empereur ainsi que toutes les personnes de sa suite, étaient en habit de ville.

Londres, 7 octobre. — Le *Morning-Post* dit que le roi de Prusse ne fait probablement que rendre à l'Empereur la visite de Badeo. Le roi a raison, ajoute le *Morning-Post* de mettre les relations de la France et de la Prusse sur le meilleur pied. Cependant, les questions qui existent dans le nord-ouest de l'Europe, demanderaient, pour être résolues, la coopération d'autres puissances que celles de la France et de la Prusse; aussi doutons-nous que le roi Guillaume et l'Empereur Napoléon III aient l'intention de hâter la solution de ces questions en se réunissant à Compiègne. — Havas.

Marché de Saumur du 5 Octobre.

Froment (hec. de 77 k.)	51 06	Huile de lin	52 —
2 ^e qualité, de 74 k.	29 88	Paille hors barrière	63 70
Seigle	20 —	Foin id. . . .	80 26
Orge	14 —	Luzeine (les 730 k.)	62 40
Avoine (entrée)	15 —	Graine de trèfle	55 —
Fèves	20 —	— de luzeine	50 —
Pois blancs	28 —	— de colza	50 —
— rouges	28 —	— de lin	28 —
Cire jaune (50 kil)	490 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	54 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	50 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (4).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860	1 ^{re} id. 70 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860	1 ^{re} id. 55 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »
La Vienne, 1860	45 à 50
ROUGES.	
Souzay et environ 1859	120 à 145
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à »
Id.	2 ^e id. 210 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1860	65 à »
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1859	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 70 à »
Id.	2 ^e id. 60 à »
Restigny 1860	60 à »
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 65 à »
Id.	2 ^e id. 60 à »

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 5 OCTOBRE.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 68 20.
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 96 15.

BOURSE DU 7 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 05
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 95 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. DUFOUR, ancien huissier à Gennevilliers, désire retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (500)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEMOINE.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre-Athanase Lemoine, marchand de chaux au Vaudelnay-Rillé, sont invités, conformément aux dispositions des articles 492 et 493 du Code de commerce (loi du 28 mai 1838), à se présenter en personne, ou par fondés de pouvoirs, dûment enregistrés, dans le délai de vingt jours, à compter de ce jour, au syndic de la faillite, M. Bourdilleau, comptable, demeurant à Montreuil-Bellay, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 8 novembre prochain, à midi.

Le Greffier du Tribunal,
(501) TH. BUSSON.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

PAR SUITE D'INTERDICTION.

Le lundi 14 octobre 1861, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison de M. SIMON, huissier à Saumur, rue de la Petite-Douve, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la communauté, d'entre lui et dame Louise-Augustine Chaloin, son épouse.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux de lits et de croisées, édrédons, quantité de draps, serviettes et essuie-mains en toile, ameublement de salon en velours, belle armoire à glace, commodes, secrétaires, pendules, tables de toilette, guéridon, chaises garnies, un très-beau bureau à chemin de fer, presse à copier, table de salle à manger avec rallonges; américaine, hafnais; grande quantité de vin rouge et blanc de 1858, première qualité; deux poinçons de vin rouge de la même année, bouteilles vides, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

ÉTUDE DE NOTAIRE

A Saint-Macaire,

Canton de Montfaucon, arrondissement de Cholet,

A CÉDER

APRÈS DÉCÈS.

S'adresser à M^e LOISEAU, notaire à Cholet. (503)

A VENDRE

BOIS VIFS DE CHAUFFAGE,

Essence bois blanc,

A 6 fr. 50 c. le stère, rendu à Saumur, quitte de tous droits.

S'adresser à M. LIBAUD, propriétaire à Villebrier. (487)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé, le dimanche 3 novembre 1861, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES,

PEUPLIERS ET BOUILLARDS,

Dépendant de la terre de Brézé,

ET

LES COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignés,

1° La coupe des Cerisiers; contenant 12 hectares 52 ares 80 centiares.

2° La coupe de la Fonquelière, contenant 11 hectares 2 ares.

3° La coupe nommée Gland-du-Fourneau, contenant 5 hectares 39 ares.

4° Deux cents pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans le marais de la Rivière et proche la ferme d'Asnières.

5° Cent quatre-vingt-six pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la petite coupe de la Sablonnière.

6° Quatre cent trente-cinq pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Couche-au-Loup.

7° Deux cent soixante pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Lions.

8° Quatre-vingt-dix bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés sur le chemin du Gué-Villain à Lençon.

9° Dix pieds de bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés à la Cossonnière.

10° Quarante-un pieds de chènes et bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Gas.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

A AFFERMER

Présentement,

UNE TRÈS-BELLE USINE

Située à Bressuire,

Comprenant trois fours à chaux parfaitement achalandés, avec fabrique de toiles, briques, carreaux, etc.

S'adresser à M. BRAULT-FYOLLE, banquier à Bressuire. (505)

A VENDRE

A CHINON,

LE MATÉRIEL

ET LES MOYENS DE FABRIQUER

LE

SAVON BLANC

(Spécialité).

Gros bénéfices à faire, suivant l'importance qu'on voudra donner à l'affaire. — Les ustensiles, qui ont coûté à monter 3,500 francs, vendus pour 1,500 francs. — Loyer, 200 francs.

S'adresser à M. RAGEAU-FRÉLON, marchand de fer à Chinon. (485)

A CÉDER DE SUITE

UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERRAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

Changement de Domicile.

LEPINGLEUX-GRANGÉ,

Pompier,

Plombier, Chaudronnier,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 15 septembre courant, il transférera son atelier et son magasin rue de la Petite-Bilange, n° 7, dans la maison Gagneux, occupée récemment par M. Cornilleau aîné, négociant.

Il prie également sa clientèle de n'ajouter aucune foi au bruit répandu par la malveillance de sa cessation d'affaires. (453)

SERVICE RÉGULIER DE PAQUEBOTS A VAPEUR

En correspondance avec le Chemin de fer d'Orléans.

1° Entre LONDRES, St-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct. Départs de Londres les 5 et 18. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 11 et 24 de chaque mois.

2° Entre LIVERPOOL, St-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct; prenant marchandises pour Dublin, Belfast, Cork, Glasgow, Bristol, etc. Départs de Liverpool les 1^{er} et 15. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 6 et 21 de chaque mois.

Les départs de La Rochelle ont lieu deux jours seulement après celui de St-Nazaire. — Transit spécial pour toutes les parties du monde.

S'adresser, pour rapports généraux, à MM. GAMBELL et LE BOUTILLIER, directeurs-armateurs, à LIVERPOOL.

Et pour frets et passages : à LONDRES.

A MM. ROBERT HURREL, armateurs, à NANTES.

ALPH. LANGUET, consignataire, à St-NAZAIRE.

BONNEMORT et BECKER, consignataires, à LA ROCHELLE. (475)

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT MODÈLE POUR LA FABRICATION SPÉCIALE

DES

CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS

(CI-DEVANT (Rue des Victoires, 2) Rue de Rivoli, 132 (ENTRE LES RUES du Roule et des Bourdonnais))

La mission de la COMPAGNIE COLONIALE est de fabriquer du Bon Chocolat et d'en propager l'usage. La Compagnie ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut avant tout livrer des produits irréprochables.

Tous les CHOCOLATS de la C^{ie} COLONIALE sont composés, sans exception, de matières premières de choix; ils sont exempts de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Contrairement à un abus qui existe dans le commerce, la C^{ie} COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et *d'extra-fins*: elle ne donne à ses produits que des dénominations sincères en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire*, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les dénominations les plus exagérées. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats Fins*, ils sont réellement ment d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

La C^{ie} COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable qui consiste à comprendre dans le poids annoncé l'étain et le papier qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la C^{ie} COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, en dehors du poids des enveloppes, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ	CHOCOLAT VANILLÉ	CHOCOLAT DE POCHE
Le demi-kilog.	Le demi-kilog.	Et de Voyage
BON ORDINAIRE 2 f. 50 c.	BON ORDINAIRE 3 f. 50 c.	La Boîte de 36 petites Tablettes
FIN 3 f. 50	FIN 3 f. 50	SUPERFIN, la boîte 2 f. 25 c.
SUPERFIN 3 f. 50	SUPERFIN 4 f.	EXTRA, la boîte 2 f. 30
EXTRA 4 f.	EXTRA 5 f.	EXTRA-SUPÉRIEUR, la boîte 3 f.

Dans toutes les Villes de France, chez les principaux Commerçants

Tous les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE portent sur l'enveloppe les deux mots : COMPAGNIE COLONIALE, ainsi que la signature VINIT et C^{ie}.

Saumur, imprimerie de P. GODET.



(Prix : 1 fr. 50) **BEAUTÉ! — FRAICHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ!** (Prix : 1 fr. 50)

VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE

Ce VINAIGRE DE TOILETTE par excellence, le plus à la mode et le plus en usage aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son délicieux parfum que par ses propriétés éminemment toniques, rafraîchissantes et hygiéniques pour la toilette du corps et du visage. Il est des plus salutaires pour le bain, il dissipe le feu du rasoir, il parfume le mouchoir, il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le même titre et refuser tout Flacon ne portant pas ma Signature E. Coudray Entrepôt général à la Fabrique, 13, rue d'Enghien, à Paris, et dans toutes les bonnes Maisons de Parfumerie et Coiffure de France et de l'Étranger.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.